

## GUICHET UNIQUE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION ADOS 10-17 ANS DIRECTION JEUNESSE - ACTIVITES JEUNESSE 2025-2026 :



Activités proposées: Centre Ados (collégien et jusqu'à 17 ans) et CLJ Plage (12-17 ans), Clubs Ados (collégien et jusqu'à 14 ans), Mercredis-passerelles Ados (CM2 à 5ème); Séjours (collégien et jusqu'à 17 ans); Stages thématiques (collégien et jusqu'à 17 ans).

Le dossier doit être renseigné, signé et transmis au Guichet Unique. Les champs accompagnés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

## **ENFANT\*:**

Nom:		Prénom:
Mail:	@	Portable:
Date de naissance :	Age :	Etablissement scolaire, classe:
	PARI	ENTS*:
		•
Desmanable 1 (D1)	,	Domesta 1 (D1)
Responsable 1 (R1):		Responsable 2 (R2):
Nom:		Nom:
T. (		7. /
Prénom:		Prénom:
B . 1	,	D . 1
Date de naissance : /	/	Date de naissance : / /
Time de materiales		I ! 1!
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :
Tél domicile :		Tél domicile :
Tel dofffiche		Ter domiche
Tél portable :		Tél portable :
Tel poltable		Ter portable
Mail:	@	Mail: @
Activité professionnelle :		Activité professionnelle :
☐ En activité : nom de l'employ	eur	☐ En activité : nom de l'employeur
☐ En cours de recherche d'empl		☐ En cours de recherche d'emploi
☐ Sans profession		☐ Sans profession
☐ Autres:		□ Autres:
_ : :::::::::::::::::::::::::::::::::::		
	RECIME D'API	PARTENANCE*:
	REGIME D'AIT	TANTENANCE .
□ Págima gánáral da la ságuritá	sociala	mpagnie maritime   Autre:
Regime general de la securite	sociale 🗖 Fersonnel de con	inpagnie martunie 🗖 Autre
Situation familiale actuelle :	Marié □ Célibataire □ Dis	vorcé □ Séparé □ Vie maritale □ Pacsé □ Veuf(ve)
		prénom du conjoint :
		lpes Maritimes N° Allocataire:
Nom et adresse complète de fact		
	. , 1	
Le présent dossier est à remettre :		
Je certifie l'exactitude des renseign		ortés sur ce document,
Je m'engage à communiquer tout c	hangement relatif à ces renseig	nements auprès du Guichet Unique,
0 0		ne attestation d'assurance avant le début des activités concernées,
		our ultérieures, consultable sur le portail famille
https://teleservices.ville-antibes.fr/p		41
J autorise les responsables des acti	vites municipales a prendre les	dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.
Fait à Antibes, le :	Signatura dag	responsables légaux :
ran a Annoes, ie.	Signature des	responsables regaux.

#### CONTACTS DE L'ENFANT

**PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER LE MINEUR** (en dehors du Responsable 1 et du Responsable 2. A ce titre, une pièce d'identité pourra alors être demandée).

Noms/Prénoms	Qualités Ex : père, grand- mère, voisine etc.	Tél portable	Tél professionnel	Tél domicile

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (vous avez l'obligation de renseigner une personne à contacter en cas d'urgence en dehors du responsable 1 et du responsable 2)

Noms/Prénoms	Qualités Ex : père, grand- mère, voisine etc.	Tél portable	Tél professionnel	Tél domicile

#### **IMPORTANT**

Dans le cas où l'enfant ne doit pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du juge aux affaires familiales.

#### PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

☐ Fiche Sanitaire de liaison ci-jointe.
☐ Justificatif de domicile sur la commune d'Antibes Juan les Pins ou certificat de scolarité.
☐ Attestation de réussite au « savoir nager en sécurité » <u>obligatoire</u> pour les inscriptions au CLJ Plage, Centre
Ados, Club Ados, animations avec activités aquatiques.
☐ Le carnet de santé (photocopie des pages de vaccinations obligatoires).
☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile ou scolaire
☐ Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent ; pour les non-salariés, un justificatif d'activité
professionnelle (extrait du registre du commerce récent, déclaration URSAAF de moins de 6 mois).
☐ Pour les allocataires CAF, transmettre la notification du Quotient Familial (QF). Pour les personnes ne
fournissant pas de QF, transmettre la photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition + les prestations
familiales (si plusieurs enfants).
Important : Si aucun document justificatif des revenus n'est transmis au service, le tarif maximum sera

appliqué aux réservations.

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE DE SANTE:** PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être établi pour être accueilli en activités péri et extrascolaires : les enfants présentant des maladies chroniques (diabète, épilepsie, asthme, allergie, etc) ; les enfants qui ont besoin d'un régime alimentaire et/ou de prendre régulièrement des médicaments, les enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence. Dans ces cas précis, il faudra fournir un certificat médical établi par votre médecin traitant attestant des mesures à prendre en compte, ainsi que le P.A.I déjà mis en place dans l'établissement d'accueil de l'enfant. Si vous êtes concerné, merci de joindre un courrier sous pli confidentiel cacheté indiquant le(s) nom(s), prénom(s), l'établissement scolaire et la mention «confidentiel» au présent Dossier Unique d'Inscription Ados.

Je joins au dossier unique d'inscription Ados un pli confidentiel :

Attention: Votre enfant ne peut pas être accueilli avant la mise en place effective d'un P.A.I.

## AUTORISATIONS PARENTALES : Responsable 1 et Responsable 2 (sauf avis contraire : jugement de divorce)

(1) Autorisation pour les sorties organisées :
☐ <b>J'autorise</b> mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, CLJ Plage, club Ados, Mercredis-passerelles).
☐ <b>Je n'autorise pas</b> mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, CLJ Plage, club Ados, Mercredis-passerelles,).
(2) a) Autorisation d'arrivée et de départ des centres d'accueil :
☐ <b>Je viens chercher</b> mon enfant à l'accueil du centre Ados, CLJ Plage, club Ados, mercredis-passerelles, stages thématiques ou j'autorise les personnes mentionnées dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ».
☐ <b>J'autorise</b> mon enfant <b>à arriver seul(e)</b> au centre Ados, CLJ Plage, club Ados, mercredis-passerelles, stages thématiques <b>et à repartir seul(e)</b> à la fin des activités.
(2) b) Particularités complémentaires à remplir en cas de situation exceptionnelle
☐ <b>J'autorise</b> mon enfant à quitter seul le site dans le cas d'une fermeture prématurée pour cause de fortes intempéries.
☐ <b>Je n'autorise pas</b> mon enfant à quitter seul le site et je viendrai le chercher en personne (ou ce sera une personne indiquée dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ») sur le lieu de repli qui me sera transmis par l'équipe pédagogique.
(3) Autorisation de « Droit à l'image » :
□ <b>J'autorise</b> la Commune à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel municipal dans le cadre d'activités péri ou extrascolaires, pour la présentation de ces activités par l'Commune, sur tous ses supports (affichage, presse municipale, site internet de la Ville, Réseaux sociaux pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2025- 2026.
☐ <b>Je n'autorise pas</b> l'utilisation de l'image de mon enfant par la Commune.
☐ <b>J'autorise</b> , dans le cadre de reportages réalisés au sein des établissements municipaux, les médias (télévisio et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans u environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pou une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.
☐ Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant au titre de reportage par les médias.
(4) Autorisation de réception d'informations par voie électronique ou téléphonique :
☐ <b>J'autorise</b> les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails, de messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.
☐ <b>Je n'autorise pas</b> les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mail des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.

#### INFORMATIONS POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS ADOS

#### Les réservations pour les accueils de loisirs des <u>vacances scolaires</u> se feront en ligne.

## Demande SMS pour les activités jeunesse suivantes :

Il est proposé aux familles d'être informé en amont par SMS de l'ouverture de campagnes d'inscription en ligne aux activités jeunesse qui sont marqués d'un astérisque (\*) dans la partie « *Informations pour les activités jeunesse suivantes* » ci-dessous :

□ <b>J'autorise</b> l'utilisation de mon numéro de téléphone portable pour recevoir des SMS d'information pour les
activités proposées par la Direction Jeunesse.
□ Je n'autorise pas l'utilisation de mon numéro de téléphone portable pour recevoir des SMS d'information
pour les activités proposées par la Direction Jeunesse.

## Informations pour les activités jeunesse suivantes :

Les alertes SMS concernent seulement les campagnes d'inscriptions aux activités adolescents des vacances scolaires.

Si vous souhaitez être informé par SMS des dates de campagnes d'inscription pour les activités de loisirs ado des vacances scolaires (avant chaque période d'inscription) veuillez cocher la case ci-dessous.

Demandes d'alerte SMS pour toutes les vacances sce	olaires 🗆
--	-----------

## **IMPORTANT:**

Si le présent Dossier Unique Ados est complet et transmis dans les délais impartis, vous pourrez vous inscrire en ligne pour les activités des vacances.

<u>>Pour les petites vacances scolaires</u>: Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique 1 mois avant chaque campagne d'inscription en ligne.

<u>Pour les grandes vacances scolaires 2026</u>: Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique <u>au plus tard le 15 avril 2026.</u>



FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2025-2026	NOM: PRÉNOM: DATE DE NAISSAN  ☐ GARÇON	ICE: / /	Cette fiche sanitaire permet de recueillir des informations utiles afin d'accompagner dans les meilleures conditions sanitaires possibles votre enfant durant les activités péri et extrascolaires organisées par la ville d'Antibes.  Pour toutes questions liées à la santé de l'enfant, merci de vous rapprocher du service Santé Scolaire 04 92 90 54 80
Autorité parentale  NOM R1 : NOM R2 :	Prénom R1 : Prénom R2 :	Téléphone Téléphone	
Contacts autorisés a  NOM: NOM:	à récupérer l'enfant	Prénom : Prénom :	Téléphone : Téléphone :
Médecin traitant  NOM:		Prénom :	Téléphone :
Vaccinations obli  A jour des vaccinations obli  Important: Pour les enfants scolarisés la fiche sanitaire.	gatoires	Oui   vous devez joindre les photoc	Non  Opies de la page des vaccins du carnet de santé avec
Antécédents médica Veuillez indiquer les antécé		ricaux ou tout autre élément po	uvant avoir des répercussions sur le séjour ?

	<u>A</u>	ccompa	agnement s	pécif	<u>ique</u> : I	Projet d	'Accu	eil Ind	ividua	lisé (P	AI) - H	Iandica	p				
			eil Individu ies <u>(allergi</u>											ascolaire	es les enf	ants prés	entant des
Dis	sposez-	vous d'i	ın Projet d	'Accı	ieil Ind	ividuali	sé (PA	<b>AI</b> ) ?				Oui		Non			
Si vous avez coché oui à la question ci-dessus, merci de préciser la cause :																	
Vo	tre enfa	nt est-il	en situatio	on de	handic	ap notif	icatio	n MD	<b>A</b> ? (an	cienne	ment N	(IDPH)		Oui		Non	
Vo	tre enfa	nt béné	ficie-t-il d'	un A	ESH ?	(Accom	npagne	ement	d'un a	dulte)			Oui		Non		
		Patholog	gies aiguës														
(Si o	ui une or	donnance	oit suivre u e récente et le . Aucun méd	s méd	icaments	correspo	ondants	doivent	t être joi				Oui nts dans l	□ eur embal	Non lage d'orig	gine marqu	iées au nom de
	Ir	ıformati	ons compl	émen	taires												
Vot	re enfar	nt porte-	t-il :														
des	lunettes e(s) pré	· [		lenti	lles		de	es protl	hèses a	auditiv	res		des pro	thèses d	entaires		
cas éc	re exa héant	cts les , toute		es (t	raiten			ette f		et au			sponsa	ble de	s activi	tés à p	l'enfant, rendre, le es
				D	ate :						Sign	natur	e :				

#### **ACTIVITE CLUB ADOS 2025-2026**

L'activité « club ados » propose des activités pour les collégiens jusqu'à 14 ans. Celles-ci se dérouleront les vendredis soirs ou les samedis/dimanches en journée, ½ journée ou soir hors période de vacances scolaires.

Une équipe pédagogique aura en charge vos enfants sur ces différents temps.

Un programme « club ados » est proposé hors vacances scolaires, par trimestre. Les tarifs sont dégressifs selon Quotient Familial (QF).

Un nombre minimum d'enfants inscrits est nécessaire pour que le club ados se déroule.

Les inscriptions sont autorisées au cours du trimestre sous réserves des places disponibles et de la validation du **DUI Ados** (Dossier Unique d'Inscription Ados) par le Guichet Unique. Toute inscription doit se faire au minimum 4 jours avant le début de l'activité concernée. Les inscriptions se font directement auprès du Guichet Unique par messagerie électronique accessible sur le portail de la ville d'Antibes Juan les pins, par téléphone, ou à l'accueil situé Immeuble Orange Bleu - RdC, 11 Bd Gustave Chancel, 06600 Antibes. L'activité doit être réglé avant la sortie, faute de quoi l'inscription ne pourra être prise en compte.

Les inscriptions se font au choix : possibilité de réserver de 1 à 3 séances par adolescent par trimestre.

Au-delà des 3 sorties réservées initiales, la famille pourra inscrire l'adolescent sur une liste d'attente et l'inscrire à des sorties supplémentaires s'il y a des désistements et sous réserves des places disponibles restantes. La famille sera contactée par le service Guichet Unique pour finaliser l'inscription en fonction des places disponibles et procéder au paiement.

Aucun repas organisé par la ville n'est prévu dans l'accueil « club ados ». Il sera précisé aux familles si l'adolescent doit prévoir un pique-nique et /ou un équipement spécifique selon l'activité. S'il y a lieu, les transports en bus jusqu'au lieu de déroulement de l'activité sont assurés par la Ville et sont inclus dans l'accueil « club ados ».

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux conformément aux dispositions de l'article 11 « remboursement » et article 10.2 « annulation de l'inscription » du Règlement Intérieur des Activités Jeunesse 10-17 ans.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique.

Le planning des sorties Club Ados, sera communiqué ultérieurement par le service Animation Jeune.

Pour plus de renseignements sur les activités vous pouvez contacter le 20 06 20 96 58 75 ou le 20 07 62 14 06 39 Ou par mail : SAJ@ville-antibes.fr

#### **ACTIVITE MERCREDIS-PASSERELLES ADOS 2025-2026**

Il s'agit d'un accueil de loisirs éducatifs à destination d'enfants scolarisés du CM2 à la 5ème (10 ans à 14 ans), le mercredi après-midi avec repas (prévu sur l'école Jacques Prévert) ou sans repas à l'Espace jeunesse des Semboules (Complexe Jeunesse et Sports Paul Charpin). Compte-tenu de la spécificité du dispositif dit « passerelle entre l'élémentaire et le collège », l'âge minimum est de 10 ans pour autoriser l'inscription aux accueils du mercredi et d'être scolarisé en CM2.

Les enfants âgés de 10 ans, qui terminent leur scolarité en classe élémentaire, peuvent ainsi côtoyer des jeunes collégiens de la même tranche d'âge et partager, sous l'encadrement d'un personnel qualifié, des activités éducatives et ludiques, contribuant à leur éveil et leur autonomie. Un programme est déterminé par l'équipe d'animation encadrante.

Les représentants légaux peuvent en prendre connaissance directement auprès de l'équipe d'animation ou sur le site internet de la Ville au lien suivant : <a href="https://www.antibes-juanlespins.com/vivre-a-antibes/11-16-ans">https://www.antibes-juanlespins.com/vivre-a-antibes/11-16-ans</a> ou en contactant directement le service Animation Jeunesse de la Direction Jeunesse : <a href="mailto:SAJ@ville-antibes.fr">SAJ@ville-antibes.fr</a> téléphone 07.62.14.06.39 – 06.20.96.58.75.

Le service se réserve le droit de modifier, d'annuler le programme d'animation, les horaires ou le lieu pour raison de service, ou en cas de force majeure (mauvaises conditions météo, etc...).

Un nombre minimum d'enfants inscrits est nécessaire pour que le mercredi-passerelle se déroule, faute de quoi la Direction Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'activité après avoir prévenu les parents.

Les inscriptions se réalisent pour la totalité du trimestre et sont autorisées au cours du trimestre sous réserves des places disponibles et de la validation du Dossier Unique d'Inscription Ados par le Guichet Unique.

La facturation sera proratisée. Les tarifs sont dégressifs selon Quotient Familial.

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique, conformément aux dispositions de l'article 11 « remboursement » et article 10.2 « annulation de l'inscription » du Règlement Intérieur des Activités Jeunesse 10-17 ans.

#### Accueil avec repas fourni par la Ville :

L'accueil des enfants est assuré de 12h30 à 18h00. Arrivée obligatoire à 12h30 à l'espace jeunesse des Semboules (Repas à l'école J. Prévert) Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

#### Accueil sans repas :

L'accueil des enfants est assuré de 13h00 à 18h00. Arrivée échelonnée à partir de 13h00 jusqu'à 14h00 à l'espace jeunesse des Semboules Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF DES MERCREDIS-PASSERELLES ADOS 2025-2026

## Activités prévues\* entre le mercredi 10 septembre 2025 et le mercredi 1er juillet 2026 :

\*Sous réserve de modifications par le service animation jeunesse

Un programme multi activités est proposé chaque trimestre, selon une thématique poursuivie tout au long du trimestre, permettant une grande variété d'animations autour du sport, de la culture, de la nature, de jeux menés, du bricolage, des loisirs créatifs, de la musique, des débats et réflexions, etc. L'activité se déroule à l'Espace Jeunesse des Semboules, Complexe Paul Charpin.

#### Merci de cocher les trimestres pour le(s)quel(s) vous souhaitez inscrire votre enfant :

Si vous cochez l'une des cases ci-dessous, votre inscription sera prise en compte sur le trimestre concerné avec ou sans repas au moment du dépôt du dossier.

Choix du/des trimestre(s)	Avec repas	Sans repas	Activités proposées
1 <sup>er</sup> trimestre Du mercredi 10 septembre au 17 décembre 2025			Des activités ludiques, des ateliers thématiques
2 <sup>ème</sup> trimestre Du mercredi 7 janvier au mercredi 8 avril 2026			proposés aux jeune avec une finalité : Graff, sports de raquette, jeux virtuels, activités
3 <sup>ème</sup> trimestre Du mercredi 29 avril au mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2026.			manuelles, bowling, etc

La Caisse d'Allocation familiale (CAF) est un partenaire principal dans le développement et le financement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires proposés et organisés par la Ville d'Antibes Juan les Pins.

## **TARIFICATION JEUNESSE 2025**

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plafond	Prix Plancher
ALSH Centre Ados	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la Journée Inscription à la semaine (Avec Repas)	oui	0,9	15 €	3€
ALSH : Centre de Loisirs Jeunes Plage (CLJ Plage)	12 ans	17 ans	Prix à la Journée Inscription à la semaine (avec Repas)	oui	0,9	15€	3€
Club Ados Evasion	scolarisé au collège	14 ans	Prix à la 1/2 Journée ou soirée (sans repas) Inscription à la sortie	oui	0,5	8€	2€
Club Ados Aventure	scolarisé au collège	14 ans	Prix à la Journée ou soirée (sans repas) Inscription à la sortie	oui	1	20€	7€
Club Ados (gratuit selon programme)	scolarisé au collège	14 ans	Gratuit (sans repas) inscription à la sortie	oui		0€	0€
Sortie Escapade	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la 1/2 journée ou soirée Inscription à la sortie ou au trimestre (sans repas)	oui	0,5	8€	2€
Sortie Découverte	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la Journée ou soirée Inscription à la sortie ou au trimestre (sans repas)	oui	1	20€	7€
Actions Educatives de Proximité (gratuit)	scolarisé au collège	17 ans	inscription à l'activité ou au trimestre	non		0€	0€
Accompagnement à la scolarité (gratuit)	scolarisé au collège	17 ans	Inscription à l'année scolaire	non		0€	0€
Mini Séjour	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la nuitée Inscription au Mini Séjour	oui	1	20€	6€
Séjours de Vacances	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la nuitée Inscription au Séjour	oui	2,7	53€	7€
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème) sans repas	10 ans	14 ans	Prix à la demi-journée Inscription au trimestre (sans repas)	oui	0,4	8€	2€
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème) avec repas	10 ans	14 ans	Prix à la demi-journée Inscription au trimestre (avec repas fourni)	oui	0,6	10€	3€
Mercredi passerelle atelier 1 atelier (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix pour 2h (1 atelier) Inscription au trimestre (sans Repas)	oui	0,4	4€	1€
Mercredi passerelle atelier 2 ateliers (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix pour 4h (2 ateliers) Inscription au trimestre (sans Repas)	oui	0,4	8€	2€

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix P	lancher
Atelier Espace Musique	6 ans	17 ans	Prix à la Séance (1/2h)	non	<u>Forfait</u>	2	:€
Studio de Répétition musique	10 ans	17 ans	Prix à la Séance 2 heures	Non	<u>Forfait</u>	5	.€
Stages musique (sans prestataire)	10 ans	17 ans	prix au stage inscription au stage	oui	0,5	14€	3€
Stages musique (avec prestataire)	10 ans	17 ans	prix au stage inscription au stage	oui	0,5	50 €	15€
Stages et ateliers thématiques (activité à la journée sans prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la journée	Oui	0,5	14€	3€
Stages et ateliers thématiques (activité à la journée avec prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la journée avec prestataire	Oui	0,5	50€	15€
Stages et ateliers thématiques (activité à la 1/2 journée sans prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la 1/2 journée	Oui	0,5	7€	1,50 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la 1/2 journée avec prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la 1/2 journée	Oui	0,5	25€	7,50 €

Tarifs horaires adolescents en situation de handicap

rains noranes adolescents en situation de nandeap							
Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plafond	Prix Plancher
ALSH Centre Ados	scolarisé au collège	17 ans	Prix à l'heure Inscription à la semaine (Avec Repas)	oui	0,11	1,87 €	0,37 €
ALSH: Centre de Loisirs Jeunes Plage (CLJ Plage)	12 ans	17 ans	Prix à l'heure Inscription à la semaine (avec Repas)	oui	0,11	1,87 €	0,37 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix à l'heure Inscription au trimestre (sans repas)	oui	0,08	1€	0,25€

#### LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies au cours de l'inscription sont enregistrées et utilisées par la commune d'Antibes Juan-les-Pins, de manière à permettre l'accueil de votre enfant au sein des activités extrascolaires et périscolaires organisées par la commune.

Les données sont nécessaires pour l'organisation de l'accueil des enfants, la facturation du service ou encore l'obtention de financements publics. Certaines données sont également obligatoires pour permettre l'accueil de votre enfant dans la collectivité, comme les relevés de vaccinations obligatoires.

Les données sont accessibles aux services mairie concernés. Elles peuvent être partiellement partagées avec les partenaires institutionnels (comme la CAF).

Vous trouverez, si vous le souhaitez, le détail des finalités, bases légales, nature des données collectées, durées de conservations, destinataires, dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

La Commune a nommé un délégué à la protection des données. Vous pouvez le contacter pour poser toute question relative à la protection de vos données, ou exercer ces droits auprès de lui, en joignant alors un justificatif d'identité, par email à l'adresse suivante : rgpd@ville-antibes.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos Droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Sous-Finalité	Base légale	Données	Durée de conservation	Destinataires
Gestion de l'accueil (vérification des présences, préparation des repas, organisation matérielle)	Contrat avec les personnes concernées	Responsables légaux (identité, informations personnelles, adresses, coordonnées de contact), personnes habilitées à chercher l'enfant	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service en charge de l'accueil, direction.
Facturation (établissement des factures, établissement du tarif social, comptabilité)	Contrat avec les personnes concernées	Adresse de facturation, coordonnées bancaires, données fiscales	10 ans	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction.
Communication envers les parents et le public	Consentement des responsables légaux	Images ou voix de l'enfant captées pendant les activités	Le temps de l'inscription (si refus), le temps de validité de l'autorisation (si acceptation)	Service en charge de l'accueil
Suivi sanitaire et adaptation de l'accueil en fonction de l'état de santé de l'enfant	Obligation légale de fourniture d'une fiche sanitaire Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs	Relevés des vaccins obligatoires, Antécédents médicaux et chirurgicaux, Pathologies chroniques ou aigües (PAI) Données de la fiche sanitaire, éventuel PAI	Durée de la scolarité avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service de santé municipal (santé scolaire), service en charge de l'accueil (pour les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant).
Obtention de financements (CAF)	Intérêt légitime du responsable de traitement de bonne gestion financière de la structure	Numéro d'allocataire	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction, santé scolaire.

# Bordereau d'accusé réception de dépôt du dossier ADO aux activités Jeunesse 2025-2026

Le Guichet Unique accuse réception du dossier unique d'inscription Ados 2025-2026 :

Identification du demandeur :	Date et signature du Guichet Unique :

Pour toutes informations concernant le suivi de votre dossier vous pouvez contacter le Guichet Unique :

**2**: 04 92 90 52 90

@:guichet.echange@ville-antibes.fr

11 Boulevard Gustave Chancel 06600 Antibes